Esprit d'entreprise, l'innovation et les petites et moyennes entreprises PME. Livre vert et Charte

2003/2161(INI) - 11/03/2003 - Document annexé à la procédure

OBJECTIF : renforcer la politique d'innovation (mise à jour de l'approche de l'Union dans le contexte de la stratégie de Lisbonne). CONTENU : l'innovation est un pilier majeur de la stratégie de Lisbonne lancée par le Conseil européen de mars 2000, puis renforcée par les sommets suivants, en particulier celui du Conseil européen de Barcelone. La présente communication , conjointement avec la communication sur la Politique industrielle dans une Europe élargie et le Livre vert sur l'entreprenariat, forment un cadre cohérent pour le développement d'une politique d'entreprises qui favorise la compétitivité des entreprises et contribue à la croissance économique de l'Europe. Elle constitue également une contribution pour le Conseil européen de printemps qui se tiendra les 20 et 21 mars 2003. L'objet de la communication est tout d'abord de décrire les différentes voies qui mènent à l'innovation. Elle vise aussi à analyser les conséquences de la conception d'une politique d'innovation et d'assurer le développement de structure d'aides à l'innovation qui reconnaissent toute l'étendue du processus d'innovation. En outre, la communication présente d'autres défis auxquels doit faire face la politique européenne de l'innovation, tels que l'insuffisance persistante des performances de l'ensemble de l'Union, les implications de l'élargissement, les tendances démographiques, la disparité entre les caractéristiques spécifiques de la performance économique de l'Union et celles de sa situation sociale, comme le poids important du secteur public. Bien que la politique d'innovation s'opère principalement aux niveaux national et régional, les États Membres et la Commission ont besoin d'intensifier leur coopération pour renforcer l'innovation dans l'UE, en passant par une coordination et une évaluation des mécanismes d'apprentissage mutuel, et pour apprécier les progrès réalisés. La communication fait des propositions concrètes sur la manière de transformer la diversité européenne en un avantage. Elle suggère également plusieurs nouvelles directions pour le développement d'une politique communautaire de l'innovation et, en particulier, pour interagir avec d'autres domaines d'action politique. La politique d'innovation doit souvent être mise en oeuvre via d'autres politiques, et la communication propose, entre autres, un examen dynamique des actions politiques et une coordination de haut niveau.